

CARTE DES FACILITATEURS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE



- 1 - PLIE Marseille Provence Métropole Centre – Johan TILMANT**
jtilmant@emergences-asso.fr / 06 30 41 48 60
- 2 - PLIE Marseille Provence Métropole Ouest – Corinne REBOUL**
c.reboul@act-emploi.fr / 04 42 31 71 42
- 3 - PLIE Marseille Provence Métropole Est – Anne Charlotte JOURDAN**
acjourdan@pliempest.fr / 06 36 48 84 42
- 4 - Métropole Aix-Marseille-Provence – Pays d'Aix – Cécilia REVEL**
cecilia.revel@ampmetropole.fr / 06 23 61 80 59
- 5 - Métropole Aix-Marseille-Provence – Pays Salonais – Anne GOVEDARICA**
anne.govedarica@ampmetropole.fr / 06 18 96 48 14
- 6 - Métropole Aix-Marseille-Provence – Pays d'Aubagne et de l'Etoile – Alice PEIX**
alice.peix@ampmetropole.fr / 06 37 27 56 38
- 7 - Maison de l'Emploi Ouest Provence – Rafik BOUDJELOUDE**
rboudjeloude@mdeouestprovence.fr / 04 42 56 21 59
- 8 - Métropole Aix-Marseille-Provence – Pays de Martigues – Laure FERAUD**
laure.feraud@ampmetropole.fr / 04.42.49.45.98
- 9 - Métropole Aix-Marseille-Provence – PLIE Arles Crau Camargue Montagnette**
Catherine THIERY - c.thiery@agglo-accm.fr / 04 86 52 60 16



TOUT PUBLIC



**LE DÉPARTEMENT FAVORISE L'EMPLOI LOCAL
AVEC LES CLAUSES D'INSERTION SOCIALE
DANS SES MARCHÉS PUBLICS**



Le Département des Bouches-du-Rhône mène depuis plusieurs années une politique volontariste dans le domaine de l'achat responsable, sur le plan environnemental mais aussi en matière sociale et solidaire.

Cette démarche s'inscrit dans le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) 2023 –2026.

Avec 700 marchés publics passés chaque année, pour un montant de 330 millions d'euros, le Département est parmi les premiers donneurs d'ordre du territoire.

Ces volumes font de l'achat un véritable outil au service de l'insertion professionnelle des personnes en recherche d'emploi.

Le recours à la clause sociale d'insertion fait partie de cet arsenal incitatif.

LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION

La clause sociale d'insertion est un dispositif utilisant la commande publique comme levier d'insertion pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi. Il crée des opportunités d'emplois pour les personnes en difficultés d'insertion et des opportunités de recrutement pour les entreprises.

LE PUBLIC CIBLE

Les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires des minimas sociaux, les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés, ou ayant moins de 26 ans, sans qualification ou sans expérience, constituent le public cible du dispositif.

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

CETTE CLAUSE CONCERNE 2 GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ :

- ▣ **Le bâtiment et les travaux publics** : constructions neuves, restauration de chaussées ou de réseaux d'assainissement, rénovation de logements, voirie...
- ▣ **Les services** : nettoyage, espaces verts, formation, télésurveillance, postage, déménagement, informatique, gardiennage, médiation sociale, secrétariat, gestion des déchets, restauration...

LES PLUS-VALUES

- ▣ **Pour le public cible** : des parcours valorisés par le développement des compétences et un accès à l'emploi grâce à des mises en situation professionnelle sont favorisés.
- ▣ **Pour les entreprises** : le recrutement de personnels formés et accompagnés par les acteurs publics de l'insertion et de l'emploi, des emplois locaux sur des métiers en tension et une valorisation de leur engagement en matière de responsabilité sociale font partie des avantages du dispositif.

CE QUE NOUS AVONS DÉJÀ MIS EN PLACE

La clause d'insertion sociale est intégrée dans tous les marchés de travaux de bâtiments et d'infrastructures routières du Département, à partir d'un montant de 200 000 euros.

D'autres marchés de prestations de service (nettoyage des locaux, entretien des espaces verts, télésurveillance, gardiennage...) mobilisent aussi des entreprises titulaires sur des heures de travail consacrées à la réalisation d'une action d'insertion professionnelle pour les publics en difficulté d'emploi.

CE QUE NOUS ALLONS RÉALISER

LE DÉPARTEMENT S'EMPLOIE À :

- ▣ **développer** le recours au critère de performance sociale comme critère de sélection des offres,
- ▣ **amplifier** les marchés réservés et d'insertion,
- ▣ **augmenter** les marchés de prestations intellectuelles,
- ▣ **améliorer** la collecte des données pour mesurer l'impact de la clause d'insertion sur l'emploi.

L'ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT

La clause d'insertion est une clause d'exécution du marché. L'entreprise s'engage donc à réserver une part des heures de travail générées par le marché, à la réalisation d'une action d'insertion. Le Département l'accompagne durant les phases de préparation et d'exécution du marché, pour la mise en œuvre opérationnelle de l'engagement d'insertion et à l'issue du processus, pour valider la réalisation de la clause.

En savoir plus : **Fabienne MEIRINHO - Chargée de mission clauses d'insertion sociale** - Département des Bouches-du-Rhône - Direction de l'insertion – Service de l'offre d'insertion et des partenariats

fabienne.meirinho@departement13 – 04.13.31.90.77